



TRESORERIE

adresse de correspondance
Avenue des Arts 30
1040 BRUXELLES

Paiements
Traitements et Pensions

Note aux Ordonnateurs

votre courrier du	vos références	nos références	annexe(s)
-------------------	----------------	----------------	-----------

**Indemnité accordée dans le cadre du déplacement du domicile au lieu de travail :
confection des fiches 281.10**

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Suite à la loi de réforme du 10 août 2001 (loi concernant les modifications apportées au système des indemnités perçues à titre de remboursement dans le cadre du déplacement du domicile au lieu de travail), des accords relatifs à la confection des fiches 281.10 ont été conclus.

Pour l'année d'imposition 2008 (revenus 2007), les données suivantes doivent **obligatoirement** figurer sur la fiche 281.10 à la rubrique 12 (intervention dans les frais de déplacement) :

- **rubrique 12 a) : Transport public en commun** : montant intégral de l'intervention (participation tant obligatoire que volontaire de l'employeur – également dans le cadre du système dit du tiers payant)
- **rubrique 12 b) : Transport collectif organisé** : montant intégral de l'intervention
- **rubrique 12 c) : Autre moyen de transport**: montant intégral de l'intervention (à l'exception de l'indemnité vélo exonérée)

Le service Paiements – Traitement ne dispose pas de ces données, mais il est néanmoins disposé à les ajouter sur les fiches fiscales de 2008 (revenus 2007) ainsi que sur la bande BELCOTAX.

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de :

Service
Paiements : Traitements et Pensions

.be

Ingrid Maeyens
Attaché des finances
Tél. 02 233 73 35 – fax 02 233 70 77
E-mail: ingrid.maeyens@minfin.fed.be

Eddy De Prée
Expert Financier
Tél. 02 233 72 73 – fax 02 233 70 77
E-mail: eddy.depre@minfin.fed.be

Aux ordonnateurs désireux de bénéficier de ce service, il est demandé de faire parvenir au service Paiements – Traitements, au plus tard le 22 janvier 2008, un **fichier txt** respectant les règles suivantes:

1. Utiliser uniquement un fichier txt et rien d'autre.
2. Seules les personnes rémunérées par le SCDF durant l'année 2007 peuvent figurer dans ce fichier. Attention : le traitement de décembre 2007 est payé en janvier 2008 (= revenus 2008). Les personnes qui, pour l'année 2007, ne bénéficient que du traitement de décembre 2007, sont considérées comme n'ayant eu aucun revenu en 2007.
3. Par numéro de matricule, utiliser **un seul enregistrement** reprenant le **total** de l'intervention dans les frais de déplacement (= la somme de toutes les interventions auprès des différentes sociétés de transport).
4. Description du fichier txt :

DENOMINATION	LONGUEUR	POSITION		SIGNIFICATION
		DEBUT	FIN	
Numéro de matricule	13	1	13	Numéro de matricule précédé de 0019
Montant rubrique 12 a	9	14	22	Montant en tenant compte de 2 décimales
Montant rubrique 12 b	9	23	31	Montant en tenant compte de 2 décimales
Montant rubrique 12 c	9	32	40	Montant en tenant compte de 2 décimales

Les champs non utilisés doivent être complétés par des zéros.

Exemple

Un agent a 315,00 € « **Autre moyen de transport** » (rubrique 12c)

0019700599999000000000000000000000000000000031500
 |-----|-----|-----|-----|
 matricule 12a) 12b) 12c)

Remarque importante : Tout fichier envoyé au Service Paiements – traitements au-delà du 22 janvier 2008 ne sera pas exécuté !

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de :

Service
 Paiements : Traitements et Pensions



Ingrid Maeyens
 Attaché des finances
 Tél. 02 233 73 35 – fax 02 233 70 77
 E-mail: ingrid.maeyens@minfin.fed.be

Eddy De Prée
 Expert Financier
 Tél. 02 233 72 73 – fax 02 233 70 77
 E-mail: eddy.deprees@minfin.fed.be

Prière de transmettre ce fichier txt, par e-mail, **simultanément** à ingrid.maeyens@minfin.fed.be et à eddy.deprees@minfin.fed.be .

N'oubliez pas de mentionner le n° de téléphone ainsi que l'adresse e-mail de la ou des personne(s) de contact au sein de votre département.

Vous pouvez également envoyer ce fichier txt sur support magnétique au
Service Paiements – Traitements
Ingrid Mayens / Eddy De Prée
Avenue des Arts 30 – local C333
1040 Bruxelles

Salutations amicales

Wilfried Van Herzeele
Administrateur Paiements

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de :

Service

Paiements : Traitements et Pensions

.be

Ingrid Maeyens

Attaché des finances

Tél. 02 233 73 35 – fax 02 233 70 77

E-mail: ingrid.maeyens@minfin.fed.be

Eddy De Prée

Expert Financier

Tél. 02 233 72 73 – fax 02 233 70 77

E-mail: eddy.deprees@minfin.fed.be